

la finit. N'importe, les jeunes ouvrières y ont travaillé ; c'est quelque chose.

Mais pourquoi le joyeux atelier s'arrête-t-il tout à coup ? Pourquoi les mains agiles restent-elles oisives ? Je vais vous le dire. Rien ne creuse plus l'estomac que de se pencher sur un ouvrage d'aiguille, c'est un fait connu. Donc, lorsqu'on a plus ou moins travaillé pendant une heure, une hygiène bien entendue exige que l'on mange des gâteaux ; vous entendez ? ce n'est point par gourmandise, fi donc ! la gourmandise est un vilain défaut, c'est par hygiène, et si l'on ne prenait pas cette sage précaution, on ouvrirait la porte à toutes les maladies auxquelles la gastrite a donné son nom, plus ou moins heureusement diversifié. C'est ainsi que les petits fours, les meringues, les choux à la crème, les éclairs au chocolat, les nougats, sont devenus les pierres angulaires de tous les ouvroirs de salons où se réunissent les jeunes femmes et les jeunes filles. Que ces goûters, où les friandises abondent, aient en outre le mérite de leur rappeler le doux souvenir de dinettes de la poupée, je ne dis pas non, mais la preuve qu'ils ont un intérêt hygiénique, c'est que pendant le carême où on les supprime, naturellement par respect pour les lois de l'Eglise, les gracieuses ouvrières ne cessent de se plaindre de tiraillements d'estomac et, sans se mettre précisément en grève, abrègent les heures de travail.

Les plaisirs des réunions de l'ouvroir mènent à un plus grand plaisir, à un plaisir souverain, celui de la vente publique. On n'a rien à refuser aux pauvres ; pour que la vente aille bien, on fait donc pour eux les frais d'une ravissante toilette. Il le faut. Les maris sont trop raisonnables pour refuser de se faire les auxiliaires de leurs femmes, dans cette œuvre de dévouement et de charité. S'ils témoignaient la moindre hésitation on leur dirait : " Pour les pauvres, s'il vous plaît ! " C'est un dicton connu que le pavillon couvre la marchandise ; si la toilette de la marchande ne couvre pas la marchandise, elle la fait vendre. Il n'y a pas de bonne boutique sans bonne enseigne, le proverbe le proclame.

D'abord, dans les ventes par charité, il est interdit de marchander ; Harpagon lui-même, Harpagon en personne ne l'oserait, et le Grandet de Balzac s'exécuterait de bonne grâce. C'est la marchande qui fait le prix ; quand vous vous approchez de sa boutique et quand vous avez prononcé le mot en usage : " Combien cet objet, madame ? vous êtes livré à sa discrétion ou à son indiscrétion, et vous devez faire honneur à la lettre de change qu'elle tire sur votre charité et votre savoir-vivre, sous peine de passer pour un sot et un malotru. Les prix sont exceptionnels, comme les marchandises : un cigare, 20 francs ; un bouquet de violettes 20 francs ; une layette